

DES DEVOIRS A LA MAISON ?

Sur la liste Freinet, le débat s'installe suite à la question d'une colistière demandant des textes officiels concernant le travail à la maison. Les parents de sa classe ont réagi négativement lors de sa réunion de rentrée à l'annonce : " Je ne donnerai pas de devoirs. "

Réponse officielle

C'est le B.O. n°5 du 4/2/71.

Extraits :

Circulaire n°71-38 du 28/01/71

" La circulaire du 29/12/1956 publiée en application de l'arrêté du 23/11/1956 relatif à la suppression des devoirs du soir rédigés à la maison ou en étude, a fait l'objet de rappels successifs et sans ambiguïté.

Je tiens à préciser que l'arrêté du 7 août 1969 aménageant la semaine scolaire et sa circulaire d'application du 2 septembre 1969 ne modifient pas, sur ce point, l'arrêté et la circulaire de 1956 : il reste interdit, dans l'enseignement élémentaire, de donner des travaux écrits à exécuter à la maison ou en étude. Les raisons sur lesquelles se fondait cette interdiction dans les textes de 1956 gardent aujourd'hui toute leur valeur. "

Une prise de position de Michel Barrios

DEVOIRS DU SOIR

L'enseignant qui donne du travail scolaire écrit le soir après la classe – et les parents qui en demandent – sont dans l'erreur. Cette affirmation s'appuie sur 2 séries d'arguments, les uns légaux, les autres pédagogiques.

1. LA LOI

Voir textes officiels ci-dessus.

2. LA PEDAGOGIE

Lors du 26^e congrès des pédiatres de langue française, il a été dit : " ...un enfant de 6 ans ne devrait pas consacrer plus de 2 à 3 h par jour au travail scolaire. Un enfant de 10 ans, pas plus de 4 à 5 h... " (docteur Vermeil, cité dans la revue " Parents ") Les recherches récentes dans le domaine de la physiologie et de la psychologie de l'enfant appuient leurs conclusions sur le seuil de fatigabilité infantile. Un enfant qui a effectué une journée de travail à l'école a " rempli son contrat ". Tout comme un adulte, d'ailleurs, qui ne ramène pas en général du travail à faire à la maison. (Sonder les parents présents, surtout les pro-devoirs, sur leur propre cas...). A une époque où notre société occidentale cherche à réduire le temps de travail, cette demande de certains parents paraît pour le moins anachronique. Sauf à considérer qu'on ne fait pas du vrai travail à l'école... (Il arrive de rencontrer des gens qui luttent à la fois pour la réduction de leur propre travail à 35h, et qui demandent un surplus de travail à leurs enfants, sous forme de devoirs...)

Reconnaît-on un bon enseignant aux devoirs qu'il donne à la maison ?

Certains parents le pensent.

Pourtant on pourrait penser, mais que font-ils donc en classe, pendant 6 heures, pour qu'il en reste à faire le soir ?

Pédagogiquement, les devoirs écrits sont INUTILES.

1 – Ils ne consolident pas les acquisitions.

Ce sont la plupart du temps des exercices de contrôle d'acquisition qui ne servent à rien, sinon à aggraver l'état d'échec pour certains enfants.

2 – Ils ne fixent pas les apprentissages.

Les travaux d'application qui aident à cette fixation se font en classe, dans le contexte normal groupe-maître-enfant.

Pédagogiquement, les devoirs écrits sont NOCIFS.

1 – Ils augmentent la somme de travail à faire en classe.

Les devoirs du soir sont à corriger le lendemain. (A moins de ne pas corriger, mais là...) Ce temps pourrait être consacré à de nouveaux apprentissages, ou à l'approfondissement...

2 – Ils créent l'instabilité.

L'enfant sait ou ne sait pas faire ses devoirs. S'il sait, à quoi sert d'en remettre une louche, puisqu'il a déjà compris ? S'il ne sait pas, c'est que l'apprentissage est imparfait. Et les apprentissages, c'est l'affaire de l'école.

Maintes fois entendu de parents qui veulent bien faire : " Mon enfant me dit souvent on ne fait pas comme ça à l'école, le maître n'a pas dit ça... " Evidemment, apprendre par exemple la mécanique des opérations avant leur sens, n'est pas recommandé.

3 – Ils participent à la ségrégation sociale.

Les conditions de travail à la maison sont différentes pour chaque enfants, contrairement à ce qui se passe à l'école. A conditions inégales, chances inégales...

MAIS ALORS ? POURQUOI DONNE-T-ON ENCORE DES DEVOIRS ECRITS ? ?

1 – Il faut habituer les élèves aux devoirs du collège.

Réponse : Les professeurs de collège qui donnent des devoirs ont tort, pour les mêmes raisons que leurs collègues du primaire. Doit-on s'aligner sur des archaïsmes, sous prétexte qu'ils sont encore en vogue à l'étage au-dessus ?

2 – Les parents demandent des devoirs.

Réponse : La pédagogie est un métier. Et les parents ne peuvent décider seuls de ce qui est pédagogiquement judicieux ou pas.

3 – Les devoirs consolident, " enfoncent le clou ".

Réponse : On n'enfoncé pas mieux un clou en multipliant les coups de marteau, mais en frappant à bon escient, avec un outil correctement utilisé.

4 – Les parents sont ainsi au courant du travail de leur enfant.

Réponse : L'enfant ne doit pas faire les frais de la communication école-maison. Il y a d'autres moyens pour faire passer l'information.

5 – Avec les devoirs, les parents participent à l'éducation de leur enfant.

Réponse : Il ne faut pas tout mélanger. Ne s'improvise pas pédagogue qui veut, et la bonne volonté ne suffit pas toujours. Les parents ont par ailleurs un chemin éducatif primordial et irremplaçable à faire avec leurs enfants. Chemin qui ne passe pas nécessairement par les devoirs écrits du soir.

6 – Les parents faisaient eux-mêmes des devoirs, autrefois, et conçoivent mal qu'il n'y en ait plus.

Réponse : Conçoivent-ils que l'industrie n'en soit restée au charroi, ou l'agriculture à la charrue brabant ?

7 – La plupart des collègues en donnent, alors on en donne aussi.

Réponse : si l'on a pour objectif de développer l'esprit critique chez les enfants, il faut veiller à le cultiver pour soi-même.

8 – On en donne, mais facultatifs.

Réponse : Démarche incohérente, car on veut faire plaisir à tout le monde (parents, collègues, institutions...). Injustice puisque le temps d'enseignement sera dosé différemment selon que l'enfant a fait ses devoirs ou pas. Inefficacité puisque tous n'auront pas fait. Ségrégation sociale puisque les conditions familiales déterminent le travail à la maison.

J'ai entendu des collègues dire : " Mais il prend des fiches de lui-même, par plaisir, pour les faire à la maison ! " Et moi je me dis : Où se cache le lobby ? de quelle sorte est la pression ?...

9 – Les enfants apprennent ainsi à organiser leur travail.

Réponse : L'organisation du travail est un apprentissage à part entière, qui se fait à l'école comme les autres. Les devoirs écrits ne sont pas une méthodologie du travail, mais du travail en plus.

Michel Barrios, maître d'école

Article paru dans *Coopération Pédagogique* N°114 Décembre 2001